

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 1^{er} décembre 2020, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur **4 demandes de dérogation mineure** au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie et a pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la hauteur de la clôture en cour avant est de 2,5 mètres, alors que le règlement en vigueur permet une hauteur maximale de 1 mètre et dont le type et la localisation d'enseigne proposée ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 2100 à 2130, rue Gustave-Pollin, 2355, rue des Pyrénées et au 2165, rue Harry-Halton et a pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la localisation des escaliers menant au garage en sous-sol est localisée en marge avant secondaire de 3 mètres.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1740, rue Poirier et a pour objet de régulariser la localisation de l'îlot de pompes et de la marquise au-dessus de l'îlot par rapport aux lignes de rues et des limites de propriétés, la localisation des pompes par rapport au bâtiment principal et la localisation de l'enseigne détachée à l'intersection des rues Poirier et Grenet.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2730, rue O'Grady et a pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 11 novembre 2020

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, December 1st, 2020, at 7:30 p.m., the Saint-Laurent Borough Council will hold a virtual public meeting at the Borough Hall located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to rule on **4 requests for minor exemption** from by-law number RCA08-08-0001.

The first request for minor exemption concerns the property located at 2900, avenue Marie-Curie and has for object the construction of an industrial building whose height of the fence in front yard is of 2.5 m, whereas the by-law in force allows a maximum height of 1 m and whose type and the location of the proposed sign does not meet all applicable standards.

The second request for minor exemption concerns the properties located from 2100 to 2130, rue Gustave-Pollien, at 2355, rue des Pyrénées and at 2165, rue Harry-Halton and relates to the construction of adjoining single-family dwellings including the location of the stairs leading to the garage in the basement, is on the secondary front margin of 3 m.

The third request for minor exemption concerns the property located at 1740, rue Poirier and aims to regularize the location of the pump island and the awning above the island in relation to the street lines and property boundaries, the location of the pumps in relation to the main building and the location of the detached sign at the intersection of rue Poirier and rue Grenet.

The fourth request for minor exemption concerns the property located at 2730, rue O'Grady and is intended to expand a semi-detached single-family dwelling by encroaching on the side setback.

Under Ministerial Decree 2020-049 of July 4, 2020, any procedure that involves the movement or assembly of citizens must be replaced by a 15-day written consultation, previously announced by public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days following the publication of the notice, so that the board can assess its value before rendering a decision. For any question relating to this procedure please telephone 514 855-6000 ext. 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** or by mail to **777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7**.

Montreal, November 11, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council